



**S V B T**  
Schweizerischer Verband für  
Bildung in Tierpflege

**A S F S A**  
Association Suisse pour la  
Formation en Soins Animaliers

## 8. Rapport de formation

La tenue du rapport de formation est obligatoire. L'avancement de la formation est régulièrement consigné dans ce document. Une fois par semestre, au cours d'un entretien structuré, les progrès de l'apprenti/e sont examinés avec le/la formateur/trice et les objectifs pour le semestre suivant sont fixés. Avant chaque entretien, l'apprenti/e jugera dans quelle mesure les objectifs fixés pour le semestre écoulé ont été atteints. Les rapports d'apprentissage ainsi que tous les autres documents du dossier de formation servent de base de réflexion et d'aide pour l'auto-évaluation de même que pour l'évaluation externe.

Pour chaque entretien, un rapport de formation est rempli. Un formulaire neutre de rapport de formation est présenté à la fin de ce document. L'ASFSA met à disposition sur [www.tierpfleger.ch](http://www.tierpfleger.ch) une version modifiable de ce rapport et les explications y relatives.

Les rubriques 1 à 6, complétées avant l'entretien, permettent à l'apprenti/e de procéder à une auto-évaluation (rubriques 1 à 4), d'évaluer son dossier de formation (rubrique 5) et d'estimer ses prestations à l'école professionnelle (rubrique 6) et aux cours interentreprises (rubrique 6).

Il est prévu que l'apprenti/e et le/la formateur/rice remplissent chacun/e le rapport de formation de leur côté et le comparent au cours de l'entretien de qualification. Ceci permet à la fois l'auto-évaluation et l'évaluation externe et sert de base pour la discussion.

**SVBT**Schweizerischer Verband für  
Bildung in Tierpflege**ASFA**Association Suisse pour la  
Formation en Soins Animaliers

Rapport de formation

formation professionnelle initiale

WWW.FORMATIONPROF.CH

© 2012 CSFO, Berne www.formationprof.ch

## RAPPORT DE FORMATION

Les ordonnances de formation indiquent (section 7) que la formatrice ou le formateur établit, sur la base du dossier de formation, un rapport attestant le niveau atteint par la personne en formation. Formateur/trice et apprenti-e en discutent au moins une fois par semestre.

Entreprise formatrice

Personne en formation

Profession

Personne responsable pour la période de formation

1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> 5<sup>e</sup> 6<sup>e</sup> 7<sup>e</sup> 8<sup>e</sup> semestre

Critères d'appréciation

Appréciation

Justifications et compléments

Les compétences ci-après (points 1-4) figurent dans l'ordonnance de formation (section 2).

### 1. Compétences professionnelles

#### 1.1 Niveau de formation

Evaluation globale selon, respectivement, les objectifs de formation mentionnés dans le plan de formation

A B C D

#### 1.2 Qualité du travail

Précision/soin

A B C D

#### 1.3 Quantité de travail, rythme de travail

Temps nécessaire pour une exécution adéquate des travaux

A B C D

#### 1.4 Mise en pratique des connaissances professionnelles

Liaison entre théorie et pratique

A B C D

### 2. Compétences méthodologiques

#### 2.1 Technique de travail

Aménagement du poste de travail/engagement des moyens/réflexion sur les travaux confiés/demandes de précisions

A B C D

#### 2.2 Réflexion interdisciplinaire

Comprendre et saisir le déroulement de processus de travail/contributions personnelles/propositions d'améliorations

A B C D

#### 2.3 Maniement des moyens et équipements de l'entreprise

Comportement écologique/consommation de matériel/traitement des déchets/soin/entretien des équipements

A B C D

#### 2.4 Stratégie d'apprentissage et de travail

Contrôle consciencieux de ses propres processus d'apprentissage/explication et présentation des processus et des comportements

A B C D

A Exigences dépassées

B Exigences atteintes

C Exigences juste atteintes, mesures de soutien nécessaires

D Exigences pas atteintes, mesures particulières nécessaires

**SVBT**Schweizerischer Verband für  
Bildung in Tierpflege**ASFA**Association Suisse pour la  
Formation en Soins Animaliers

Critères d'appréciation

Appréciation

Justifications et compléments

### 3. Compétences sociales

- 3.1 **Aptitude à travailler en équipe et à surmonter les conflits**  
Contribution au climat de l'entreprise/  
honnêteté/attitude face aux critiques
- 3.2 **Sens de la collaboration**  
Compréhension pour les autres/  
se mettre à la place des autres (empathie)
- 3.3 **Information et communication**  
S'exprimer de manière compréhensible/  
respecter le point de vue des autres/  
connaître les processus d'information  
et agir en conséquence
- 3.4 **Action axée sur la clientèle**  
Contact avec la clientèle/saisir les besoins  
des clients/serviabilité/amabilité

### 4. Compétences personnelles

- 4.1 **Indépendance, comportement responsable**  
Initiative/sens des responsabilités/  
contributions personnelles
- 4.2 **Fiabilité, résistance au stress**  
Ponctualité/respect des délais/ténacité
- 4.3 **Savoir-vivre**  
Comportement adapté à la situation/  
amabilité/ apparence
- 4.4 **Motivation**  
Attitude à l'égard de la profession/  
enthousiasme/volonté d'apprendre

### 5. Dossier de formation

- 5.1 **Pertinence, intégralité**
- 5.2 **Propreté, présentation, clarté**

### 6. Prestations à l'école professionnelle et aux cours interentreprises

- 6.1 **Bulletin semestriel**
- 6.2 **Cours interentreprises (CIE)**
- 6.3 **Cours facultatifs, cours d'appui**

© 2012 CSFO, Berne www.formationprof.ch



**S V B T**  
Schweizerischer Verband für  
Bildung in Tierpflege

**A S F S A**  
Association Suisse pour la  
Formation en Soins Animaliers

## 7. Appréciation de la formation par l'apprenti-e

### 7.1 Formation dispensée dans l'entreprise

	très bonne	bonne	juste suffisante	insuffisante
Compétences professionnelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Compétences méthodologiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Climat de l'entreprise	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Encouragement personnel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Justifications et compléments:

### 7.2 Encadrement par la formatrice ou le formateur

	très bonne	bonne	juste suffisante	insuffisante
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Justifications et compléments:

## 8. Contrôles des objectifs fixés pour le semestre écoulé

Cf. point 9 du précédent rapport de formation

	dépassés	atteints	juste atteints	pas atteints
Objectifs de formation de l'entreprise	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Objectifs de formation de l'école professionnelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Objectifs de formation des cours interentreprises	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Compétences professionnelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Compétences méthodologiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Compétences sociales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Compétences personnelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Justifications et mesures:



**S V B T**  
Schweizerischer Verband für  
Bildung in Tierpflege

**A S F S A**  
Association Suisse pour la  
Formation en Soins Animaliers

---

## 9. Objectifs pour le prochain semestre

Objectifs de formation de l'entreprise

Objectifs de formation de l'école professionnelle

Objectifs de formation des cours interentreprises

Compétences professionnelles

Compétences méthodologiques

Compétences sociales

Compétences personnelles

---

## 10. Conventions au sujet des cours facultatifs et des cours d'appui

---

## 11. Divers

---

## 12. Dates/signatures

Ce rapport de formation a été discuté le

Signature de la formatrice responsable/  
du formateur responsable

Signature de la personne en formation

Visa du représentant légal/de la représentante légale

Date

Signature

Le rapport de formation doit être adressé, sur demande, à l'Office cantonal de la formation professionnelle.

---

Commandes: CSFO Distribution, Industriestrasse 1, 3052 Zollikofen  
Tél. 0848 999 002, fax 031 320 29 38, distribution@csfo.ch, www.shop.csfo.ch

© 2012 CSFO, Berne www.formationprof.ch